

Fiche de données de sécurité
1907/2006/CE, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 30.10.2017

Numéro de version CLP : n°2

Révision: 04.10.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: ABSORB**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
"Uniquement pour usage professionnel"
Remplace : version CLP n°1 du 08/12/2014
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Absorbant lourd
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
 - Raison Sociale : EYREIN INDUSTRIE.
 - Adresse : ZAC de la Montane - Allée des Iris.19 800.EYREIN.FRANCE.
 - Téléphone : + 33.(0)5.55.27.65.27. Fax : + 33.(0)5.55.27.66.08.
 - Courrier Electronique : info-fds@eyrein-industrie.com
- Site web : www.eyrein-industrie.com
- Zone de production : EYREIN INDUSTRIE - ZI LA CROIX ST PIERRE - 19 800 EYREIN
- **1.4. Numéro d'appel d'urgence : + 33. (0)1.45.42.59.59.**
Société/Organisme : Centre Antipoison France (ORFILA).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant**
- **Pictogrammes de danger néant**
- **Mention d'avertissement néant**
- **Mentions de danger néant**
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT: Non applicable.**
- **vPvB: Non applicable.**

Fiche de données de sécurité
1907/2006/CE, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 30.10.2017

Numéro de version CLP : n°2

Révision: 04.10.2017

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Caractérisation chimique: Substances**
- **No CAS Désignation**
Attapulgite (Palygorskite) (fibrous dust)
MAGNESIUM ALUMINUM SILICATE
- **Code(s) d'identification**
- **Numéro CE: 310-127-6**
- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection.
Éviter la formation de poussière.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité 1907/2006/CE, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 30.10.2017

Numéro de version CLP : n°2

Révision: 04.10.2017

(suite de la page 2)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Eviter la formation de poussière.

Bien dépoussiérer.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker à sec.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) voir §1.2

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.

· **Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
1907/2006/CE, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 30.10.2017

Numéro de version CLP : n°2

Révision: 04.10.2017

(suite de la page 3)

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme:	Solide Granulés
Couleur:	Crème

· Odeur:	Inodore
-----------------	---------

· valeur du pH (100 g/l) à 20°C:	9.5 (10%)
---	-----------

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.

· Point d'éclair	Non applicable.
-------------------------	-----------------

· Inflammabilité (solide, gaz):	La substance n'est pas inflammable.
--	-------------------------------------

· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---	--

· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
---------------------------------	--------------------------------

· **Limites d'explosion:**

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

· Pression de vapeur:	Non applicable.
------------------------------	-----------------

· Densité:	Non déterminée.
-------------------	-----------------

· Densité relative.	2.2 (water = 1)
----------------------------	-----------------

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
--	-----------

· **Viscosité:**

Dynamique:	Non applicable.
-------------------	-----------------

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
1907/2006/CE, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 30.10.2017

Numéro de version CLP : n°2

Révision: 04.10.2017

(suite de la page 4)

· **9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Non déterminé.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
1907/2006/CE, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 30.10.2017

Numéro de version CLP : n°2

Révision: 04.10.2017

(suite de la page 5)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Polluant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Éléments d'étiquetage SGH

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
1907/2006/CE, EU Nr. 2015/830

Date d'impression : 30.10.2017

Numéro de version CLP : n°2

Révision: 04.10.2017

(suite de la page 6)

- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** En général non polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné et sont donnés de bonne foi. Ces renseignements ne remplacent pas les spécifications techniques et ne garantissent pas les caractéristiques. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour les dégâts ou les conséquences, de quelle nature ou de quelle envergure qu'elles soient, qui écourent de l'utilisation de ces renseignements. Le destinataire et utilisateur du produit prendra sous sa seule responsabilité le suivi des lois, clauses et prescriptions existantes. Ils doivent s'assurer que le produit soit utilisé pour l'application et l'usage pour lequel il est conçu.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative